



Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

Le tournoi est autorisé sous le numéro XXXXXX et sous le nom Tournoi Vétérans de Seine Essonne. Il se déroule le samedi 19 octobre 2024 au Gymnase Michael d'ALMEIDA, **Chemin de Brie, 91250 Saint-Germain-lès-Corbeil équipé de 6 terrains.**

- 1.1 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Olivier Rousseau**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.4 Le GEO principal est Pascal Crochet
- 1.5 **Le tournoi Vétérans de Seine Essonne ne délivre pas de récompenses à l'issue des tableaux.**

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi Vétérans **de Seine Essonne** est un **tournoi national**, qui s'adresse à tous les joueurs vétérans répartis en deux catégories V3/V4 et V5/V6+.
- 2.2 Les disciplines seront les DH, DD et DM, les séries sont limitées et le CPPH des joueurs doit être compris entre :
 - entre 2 et 40 pour les DH et les DM
 - entre 5 et 90 pour les DD
- 2.3 Pour chaque discipline, les tableaux seront décomposés en plusieurs séries.
 - Les 8 premières paires constituent la série 1, les 8 paires suivantes constituent la série 2... La finale est donc le vainqueur de la poule A contre le vainqueur de la poule B de chaque série.
 - Ou alors les 5 premières paires constituent une poule unique en série 1, les 5 paires suivantes constituent une poule unique en série 2...
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **05/10/2024**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **05/10/2024**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.3 Les inscriptions se font sur le site www.badnet.org ou sur l'application ebad
- 3.4 Les inscriptions sont en mode standard (ordre d'arrivée des règlements) pour constituer les séries.
- 3.5 Le règlement des frais d'inscriptions se fait obligatoirement en ligne via badnet ou ebad.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **9€ pour 1 tableau, 13€ pour 2 tableaux**, 2€ étant reversé à la FFBaD. **Possibilité donc de s'inscrire sur 2 tableaux.**
- 3.7 Le surclassement en catégorie d'âge est autorisé pour un seul des joueurs constituant la paire.
- 3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant à la moyenne des CPPH des deux joueurs de la paire à J-15.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 22h00.

- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Vétérans de Seine Essonne** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s)
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Le logiciel utilisé est Badnet.
- 5.2 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.3 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.4 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.6 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **RSL3**
- 5.7 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Seuls ont accès à l'air de jeu les joueurs, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **Vétérans de Seine Essonne** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).